



**BELOR**

www.belor.be – info@belor.be



**BELOR a.s.b.l.**

**Organisme de contrôle agréé et accréd.**  
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodogne  
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16

**LAC**

N° 355-INSP

**RAPPORT 1038592**

**CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION**

Date du contrôle : 02/06/2017 Scellé Belor : Placé	Rapport précédent: Absent	Compteur GRD : N° 61444581 Code EAN : demandé mais non fourni	Index : 29837 kWh Index : 19374 kWh
<b>Renseignements Belor</b>		Ordre de service : N°017033	
Inspecteur : <b>Jérémy CASSINADRI</b>	GSM : <b>0472/394.065</b>	Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200	
Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) : N° MME 03		Type de lieux : Domestiques (art.86)	
Schéma des liaisons à la terre : TT (article 81 du R.G.I.E)			

**Renseignements d'identification**  
 Propriétaire/demandeur/adresse @: Immayer S.A./ [gaetan@schampelectrique.be](mailto:gaetan@schampelectrique.be)  
 Adresse de l'installation électrique contrôlée : Place des Chasseurs Ardennais, 18 à 1030 Bruxelles  
 Lieux contrôlés : appartement situé au 4<sup>ème</sup> gauche/ cave : local compteur  
 Installateur / adresse : Schamp Electrique SPRL TVA / N° CI : BE0549.825.989

- Objet de la visite**
- Examen de conformité avant mise en service :  Nouvelle art.270  Extension et modification art.270  Chantier art.270
  - Visite de contrôle périodique : installation existante / visite art. 271 / 271bis / 276 du R.G.I.E
  - Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E
  - Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation :  art.276bis : descriptif à réaliser  Existante art.271 / art.271bis
  - Visite de contrôle d'un lieu de travail sans BA4/BA5 :  Nouvelle art.270  Installation existante art. 271 / 271bis du R.G.I.E

**Description générale**  
 Fondations du bâtiment avant 1.10.1981 / Installation électrique après 1.10.1981  
 Tension de service:  Mono 230V  2 X 230V  3 X 230V  3 X 400V + N / Protection compteur: 40A  
 Colonne d'alimentation du tableau principal : 2X6mm<sup>2</sup> / Différentiel général : 40A/300mA / type : A  
 Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 5 / Type d'électrode de terre : Piquets

**Contrôle par mesures**  
 Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 21.0Ω CONFORME  
 Valeur du niveau d'isolement général : 180.3MΩ CONFORME  
 Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : CONFORME

**Contrôle visuel hors tension**  
 Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : CONFORME  
 Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe : CONFORME  
 Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : CONFORME  
 Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : CONFORME  
 Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes : CONFORME  
 Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : CONFORME

**Contrôle visuel sous tension** :  Non contrôlé car installation hors tension  
 Contrôle du bouton test des différentiels : CONFORME  
 Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : CONFORME

**Contenu du rapport** : Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions -Assurance QA – Observations - Remarques  
**Photos pour le dossier** : Ordre de service – Schémas électriques Bâtiment - Locaux

**Conclusion** : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.  
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service. Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'inspecteur de l'organisme de contrôle agréé.  
 Toute modification ou extension doit être suivie d'un examen de conformité art.270 du RGIE

**Le prochain contrôle est à effectuer avant le 02/06/2042 (art.271 du R.G.I.E.)**  
**Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be**

Signature de l'inspecteur                      Nom de la personne présente sur place                      Visa du GRD  
 Monsieur Schamp



**BELOR**

www.belor.be – info@belor.be

**BELOR a.s.b.l.**  
**Organisme de contrôle agréé et accrédité**  
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne  
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

**RAPPORT 1038592**

## CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION

### OBLIGATIONS

Le procès-verbal de visite de contrôle rappelle les prescriptions réglementaires suivantes :

- l'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;*
- l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;*
- l'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.*
- L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme dans les plus brefs délais*

### CONSIGNES DE SECURITE

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :

- Essai du dispositif de protection, lorsque de façon périodique, par exemple mensuellement, le dispositif de protection doit être essayé selon les instructions du constructeur, la vérification doit assurer que la coupure d'alimentation du courant est effectuée.*
- Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, notamment en pontant ce dispositif par une liaison entre ses bornes d'entrée et ses bornes de sorties.*
- Veillez toujours travailler hors tension en coupant l'interrupteur général / différentiel en tête de l'installation.*

### INTERDICTIONS

A l'exception des cas prévus à l'article 266, il est interdit :

- de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou par contacts indirects ;*
- de toucher sans nécessité les parties actives sous tension du matériel électrique à moins qu'il ne s'agisse de matériel à très basse tension de sécurité dont la tension est inférieure ou égale aux valeurs mentionnées à l'article 32 ;*
- de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique.*

**Il est interdit de modifier le contenu de ce rapport et ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.**

### ASSURANCE QUALITE BELOR

- Concerne le PV de visite : L'inspecteur qualifié Q300 est autorisé à signer ce rapport en l'absence de l'Expert Technique*
- Réclamation : insatisfaction relative aux activités de Belor pour vos réclamations merci d'envoyer un mail à [info@belor.be](mailto:info@belor.be)*
- Appel : demande de reconsidérer la décision du rapport pour vos appels merci d'envoyer un mail à [info@belor.be](mailto:info@belor.be)*
- Impartialité (Doc\_QA111): En signant ce rapport l'inspecteur s'engage personnellement à être impartiale et à préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours de l'inspection.*
- Le rapport officiel est archivé chez Belor en format pdf avec balises*

### OBSERVATIONS

- Electroménager non installés
- Propriétaires absents

### REMARQUES

- PV de réception de l'installation électrique absent

A: Eclairage

B: Salle de bain + Chauffe eaux

C: Prises chambre + séjour

D: ~~Lave vaisselle~~ chauffe eau

E: Four + cuisine + séjour

**Organisme agréé**

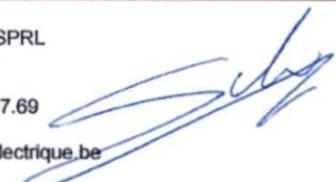
Belor  
Rue des Fonteny 20  
1370 Jodoigne  
Tél.: 010 45 41 06 GSM: -  
Fax: 010 45 41 16  
e-mail: info@belor.be

**Adresse de l'installation électrique**

Immayer S.A.  
Place des chasseurs ardennais 18 Boîte 4eG  
1030 Bruxelles  
Tél.: +3222232230 GSM: -  
Fax: +3222237077  
e-mail: -  
0444.603.458

**Installateur**

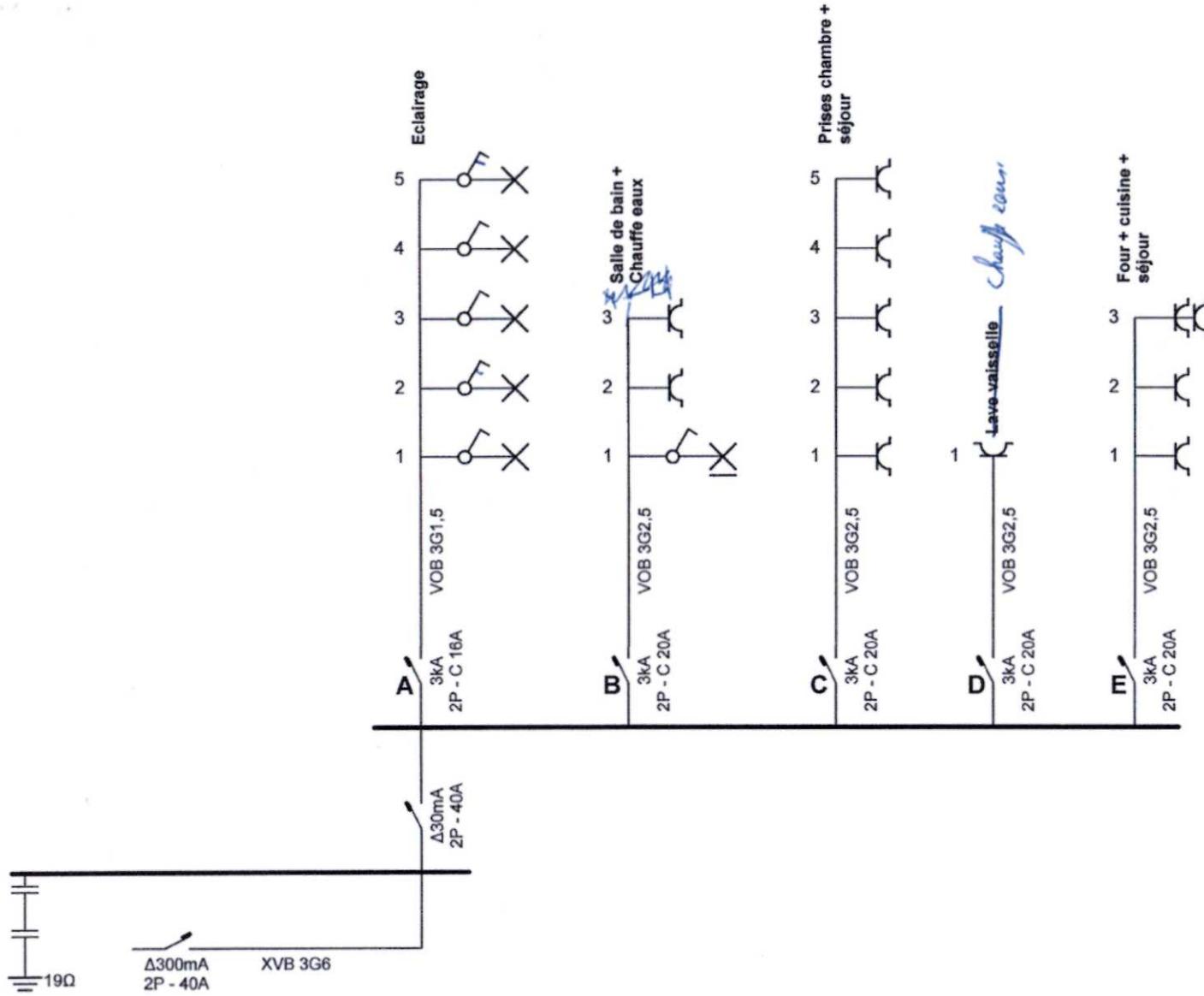
SCHAMP ELECTRIQUE SPRL  
Avenue Hof Ten Berg 121  
1200 Bruxelles  
Tél.: - GSM: 0493.18.97.69  
Fax: -  
e-mail: gaetan@schampelectrique.be  
549.825.989



p. 3/3

Liste des circuits

2 x 230V ~ 50Hz



**BELOR a.s.b.l.**  
 Date : 2/06/2017  
 Rapport n° 1038596  
 Signature de l'inspecteur

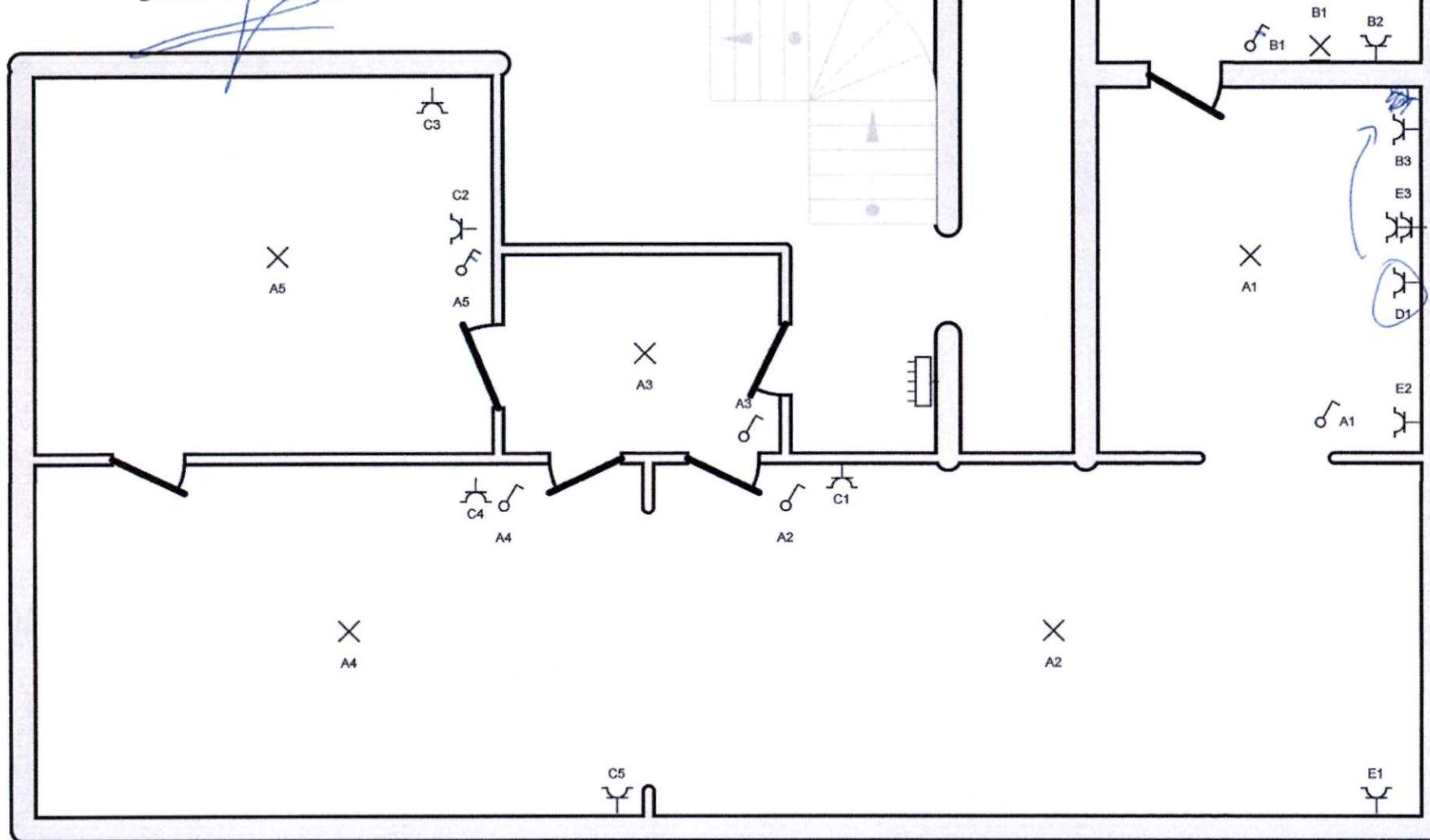
<p><b>Organisme agréé</b>          Belor          Rue des Fonteny 20          1370 Jodoigne          Tél.: 010 45 41 06 GSM: -          Fax: 010 45 41 16          e-mail: info@belor.be</p>	<p><b>Adresse de l'installation électrique</b>          Immayer S.A.          Place des chasseurs ardennais 18 Boîte 4eG          1030 Bruxelles          Tél.: +3222232230 GSM: -          Fax: +3222237077          e-mail: -          0444.603.458</p>	<p><b>Installateur</b>          SCHAMP ELECTRIQUE SPRL          Avenue Hof Ten Berg 121          1200 Bruxelles          Tél.: - GSM: 0493.18.97.69          Fax: -          e-mail: gaetan@schampelectrique.be          549.825.989</p>	<p>p. 1/3          Schéma unifilaire          2 x 230V ~ 50Hz</p>
--	---	--	---

BELOR a.s.b.l.

Date : 2/06/1017

Rapport n° 1038592

Signature de l'inspecteur



**Organisme agréé**

Belor  
Rue des Fonteny 20  
1370 Jodoigne  
Tél.: 010 45 41 06 GSM: -  
Fax: 010 45 41 16  
e-mail: info@belor.be

**Adresse de l'installation électrique**

Immayer S.A.  
Place des chasseurs ardennais 18 Boîte 4eG  
1030 Bruxelles  
Tél.: +3222232230 GSM: -  
Fax: +322237077  
e-mail: -  
0444.603.458

**Installateur**

SCHAMP ELECTRIQUE SPRL  
Avenue Hof Ten Berg 121  
1200 Bruxelles  
Tél.: - GSM: 0493.18.97.69  
Fax: -  
e-mail: gaetan@schampelectrique.be  
549.825.989

**p. 2/3**

**Schéma de position**

2 x 230V ~ 50Hz